

La MSA Provence Azur



L'essentiel & plus encore

Un guichet unique au service de la population agricole et rurale

La MSA Provence Azur est un organisme mutualiste de protection sociale qui gère l'ensemble des risques sociaux pour les salariés et non-salariés agricoles, ainsi que leurs ayants droit, au sein des départements des Alpes-Maritimes, des Bouches-du-Rhône et du Var.

La MSA est donc l'interlocuteur unique de ses ressortissants agricoles pour :

- ▶ le versement des prestations sociales dans les domaines de la santé, de la famille, de la retraite,
- ▶ la mise en place d'actions de prévention dans les domaines de la santé et des risques professionnels,
- ▶ la mise en place d'actions à caractère sanitaire et social,
- ▶ la médecine du travail,
- ▶ le contrôle médical et dentaire,
- ▶ le calcul, le recouvrement et le contrôle des cotisations sociales.

Dans le prolongement de ses missions de service public en tant qu'organisme de Sécurité sociale, le groupe MSA propose également une offre de services sur les territoires via des structures associatives d'aide, d'accompagnement et de maintien à domicile au profit des personnes âgées, isolées, fragiles, dépendantes, handicapées ou actives.



220 400 adhérents

soit 5,11% de la population des départements Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône et Var

dont **45 825** actifs



128 800 bénéficiaires

de l'assurance maladie



125 900 bénéficiaires

d'une prestation retraite



16 500 familles bénéficiaires

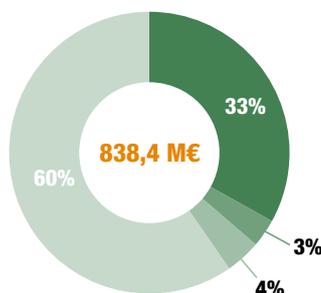
d'au moins une prestation famille



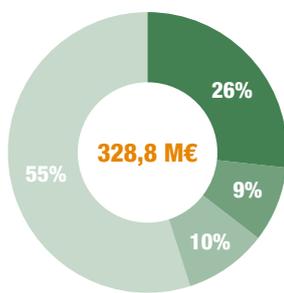
plus de **400** délégués cantonaux
à l'écoute des adhérents sur l'ensemble du territoire

et **483** salariés au service des adhérents
dont 110 en contact direct avec le public

PRESTATIONS LÉGALES VERSÉES



COTISATIONS ÉMISES



■ Santé
■ Accidents du Travail
■ Famille
■ Vieillesse

Rapport d'activité
MSA Provence Azur 2024



La MSA Provence Azur sur son territoire



La MSA en quelques actions

Parcours attentionnés

Dans un souci d'accompagner les adhérents à travers les événements de vie pouvant conduire à des situations de fragilité(s) et de garantir l'accès aux droits, la MSA développe des parcours spécifiques à chaque situation (Je rejoins le régime agricole, J'attends un enfant, Je me sépare...). Grâce à des démarches proactives («aller vers»), les adhérents peuvent accéder aux informations mises à leur disposition et recevoir des conseils adaptés à leur situation.

Prévention du mal-être agricole

Depuis 2022, la MSA Provence Azur déploie le programme de prévention du mal-être en agriculture en lien avec l'ensemble des acteurs de la profession agricole et de l'État. Des diagnostics socio-démographiques et territoriaux ont été réalisés afin de mieux cibler les populations prioritaires et un plan d'actions territorialisé a été élaboré et validé par les partenaires lors des différents comités mis en place sur chaque département. Depuis 2023, la MSA Provence Azur met en œuvre de manière opérationnelle les différents chantiers de ce plan d'actions.

Outre le déploiement d'un réseau de sentinelles agricoles, il existe un nombre important d'aides et de dispositifs qui peuvent aider les agriculteurs en difficulté (aides financières, soutien psychologique, aides au répit, groupes de parole...).

Grandir en Milieu Rural

En 2024, le dispositif institutionnel «Grandir en Milieu Rural» a permis le financement de 66 projets sur nos 3 départements. Son

objectif est de répondre aux besoins enfance/jeunesse des familles agricoles ou rurales en finançant et/ou en favorisant l'émergence de projets innovants sur 5 thématiques prioritaires : accueil petite enfance, loisirs/vacances, parentalité, mobilité et numérique.

Santé et Sécurité au Travail

La Santé Sécurité au Travail et ses équipes de médecins, d'infirmiers, d'administratifs et de conseillers en prévention accompagnent les entreprises, les exploitants et les salariés agricoles afin d'améliorer leurs conditions de travail, de prévenir les accidents du travail et les maladies professionnelles, d'assurer leur surveillance médicale et de mener des actions en entreprise.

En 2024, plus de 600 000 € ont ainsi été attribués à des entreprises ou des exploitants dans le cadre de la Prévention des Risques Professionnels, sous forme d'aides ou de contrats de prévention. D'autre part, près de 2000 actions «Santé au Travail» en milieu professionnel (ergonomie du poste de travail, prévention des risques psychosociaux et du mal-être, actions d'éducation sanitaire et de santé publique) ont été déployées de par un financement de plus de 50 000 €.

La MSA au rendez-vous du numérique

Pour réaliser leurs démarches de manière rapide, simple et sécurisée, la MSA propose à ses adhérents près de 90 services en ligne disponibles 24h/24 et 7j/7. Accessibles depuis «Mon espace privé», ces services facilitent les échanges avec la MSA et permettent une prise en charge plus rapide des dossiers.

provenceazur.msa.fr



LinkedIn



X (Twitter)

